

Paris, le 9 mars 2010

**Monsieur le Président de l'ACFCI**  
46 avenue de la Grande Armée  
CS 50071  
75858 PARIS Cedex 17

**Lettre recommandée/AR 1A 040 764 1449 5**

*Objet : Préavis de grève*

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L2512 et suivants du code du travail, notre organisation syndicale vous informe qu'elle a décidé de faire usage du droit de grève et appelle les personnels des compagnies consulaires et ces établissements gérés à cesser le travail **la journée du 23 mars 2010** (de 0 à 24 h), pour les motifs suivants :

- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et des créations de postes partout où cela s'avère nécessaire ;
- La résorption de la précarité ;
- Des augmentations salariales assises sur la valeur du point d'indice et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat intervenues depuis plusieurs années ;
- Une réforme des retraites prenant en compte l'ensemble des questions, tant pour le Code des pensions que pour le régime général, et notamment, le niveau des retraites, l'emploi, le financement, la pénibilité, la réduction des inégalités et visant à l'amélioration pour tous ;
- Des mesures immédiates pour améliorer les conditions de travail et mettre un terme aux situations de souffrances professionnelles ;

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Bernard GAUTHIER  
Président du SNAPCC-UNSA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Gauthier', with a stylized flourish at the end.

*Copie : Ministère de Tutelle*